

## Mexique – Chiapas

### Yonny Ronay Chacon Gonzalez

**Étudiant de 22 ans condamné à plus de 31 ans de prison sur la base d'aveux obtenus sous la torture et de preuves fallacieuses.**

Yonny Ronay est un jeune étudiant, fils de modestes paysans du Chiapas au Mexique. Arrêté lors d'un contrôle de police en mars 2019 dans la ville où il étudiait, il a été embarqué sans raison puis conduit dans les installations de la Division des enquêtes spéciales du Bureau du procureur de l'Etat. A cette occasion, il a subi des tortures pour le forcer à avouer un vol : maintien à genoux, gifles, coups avec une planche et un chiffon enroulé, simulacre de noyade et chocs électriques.

Pour justifier son arrestation, le lendemain, il a été exposé dans la presse locale et sur les réseaux sociaux à côté d'armes lourdes. Le but était de présenter Yonny comme un membre d'un groupe criminel et l'auteur d'un homicide à Villaflores, une autre ville du Chiapas

Le surlendemain, alors qu'il devait être libéré (le dossier contre lui étant vide), des policiers sont venus le chercher pour le transférer vers les services du procureur de Villaflores. Les tortures ont repris, cette fois-ci pour le forcer à avouer l'homicide évoqué dans les médias. Yonny Ronay a dénoncé, entre autres, des asphyxies à l'aide d'un sac plastique enduit de piment. Il a ensuite été placé en détention préventive, accusé d'homicide aggravé puis de vol qualifié.

La détention arbitraire de Yonny Ronay sur la base de preuves fabriquées constitue une violation de son droit à la présomption d'innocence et à une procédure régulière.

Yonny a déclaré à plusieurs reprises qu'il était dans la ville de Cintalapa le jour du meurtre de Villaflores dont on l'accuse.

Il a dénoncé ses tortures dès les premières audiences devant le juge, des certificats médicaux ainsi que plusieurs témoignages accréditent ses dires.

Pourtant, la justice du Chiapas a délibérément ignoré toutes ces graves violations et elle a condamné Yonny en septembre 2021 à 31 ans et six mois de prison. Il est actuellement détenu dans la prison 15 de la municipalité de Copaila, au Chiapas, où il a été transféré en décembre 2022.

#### La torture, une pratique endémique au Mexique

Malgré la ratification des conventions et traités internationaux relatifs aux droits humains, ainsi que la promulgation de lois visant à lutter contre la torture par l'État mexicain, cette pratique reste très courante dans le pays. À cet égard, le rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, lors de sa dernière visite dans le



pays, a exprimé son extrême préoccupation quant à l'utilisation généralisée de la torture au Mexique, concluant que « [l]a torture et les mauvais traitements dans les moments qui suivent la détention et avant d'être traduits en justice sont très répandus au Mexique et se produisent dans un contexte d'impunité. » La détention arbitraire est devenue une habitude fréquente pour les forces de l'ordre et le risque d'être détenu arbitrairement augmente de façon exponentielle pour les personnes en situation de vulnérabilité, particulièrement affectées par cela, y compris les défenseurs et défenseuses des droits humains. En plus de ces tendances, seulement 1,3 % des crimes commis sont résolus, ce qui fait du Mexique l'un des pays où l'impunité est la plus élevée au monde. Dans ce contexte, des faits tels que celui de Yonny représentent une politique de criminalité généralisée de la part de la justice mexicaine, dont la complicité avec les membres des forces de l'ordre permet à ces derniers d'agir hors cadre légal, sans jamais être sanctionnés.

#### La falsification de preuves et l'impunité au Chiapas

Le cas de Yonny Ronay n'est qu'un exemple parmi d'autres de la production de fausses preuves par les autorités judiciaires au Chiapas. À défaut de mener une enquête diligente et d'établir une vérité juridique, les policiers forcent des aveux en faisant presque systématiquement usage de la torture. En effet, en février 2020, les services du procureur ont fabriqué un nouveau montage en utilisant illégalement le permis de conduire de Yonny et ont falsifié son témoignage pour faire condamner deux autres personnes, qui ont également été détenues illégalement et torturées. Les autorités fédérales ont déterminé à travers une enquête que des preuves avaient été fabriquées contre ces personnes, et que Yonny ne peut avoir été témoin de ces faits puisqu'il était déjà en prison à ce moment-là. Malgré cela, les fonctionnaires n'ont jamais fait l'objet d'une enquête et ces deux personnes restent en prison.

Source: ACAT France

**Dr. Guillermo Ramos Pérez**  
Magistrado Presidente del Tribunal Superior de Justicia  
Palacio de Justicia, Libramiento Norte Oriente No. 2100, Fracc. El Bosque  
C.P. 29049 Tuxtla Gutiérrez, Chiapas

Monsieur le Président de la Cour supérieure de justice,

À la suite d'informations reçues de l'ACAT-Luxembourg, je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation concernant la condamnation de **Yonny Ronay Chacon González** au Chiapas, Mexique.

Ce jeune homme a été arrêté et détenu illégalement le 13 mars 2019 par la Division des enquêtes spéciales du Bureau du Procureur du Chiapas, à Tuxtla Gutierrez. Le lendemain, il était présenté en dangereux criminel dans la presse locale et sur les réseaux sociaux. Le surlendemain, il a été libéré et arrêté à nouveau par des agents du Bureau du Procureur d'une autre circonscription du Chiapas, celle de Villaflores. Puis il a rapidement été placé en détention provisoire dans cette ville, accusé d'homicide aggravé et de vol qualifié.

Des certificats médicaux attestent des tortures physiques et psychologiques pour le faire avouer et pour produire de fausses preuves à son encontre. Pourtant, plusieurs témoignages montrent qu'il n'était pas à Villaflores le jour du meurtre dont on l'accuse. Ses droits à la présomption d'innocence et à une procédure régulière garantissant un procès équitable, conformément aux normes internationales ratifiées par le gouvernement mexicain, ont été totalement bafoués. Sa plainte pour torture n'a pas abouti.

Malgré ces violations graves des droits humains, la justice du Chiapas a condamné M. Chacon González à une peine de 31 ans et six mois de prison.

Pour ces raisons, je vous exhorte d'œuvrer rapidement en faveur de :

- La libération de M. Yonny Ronay Chacon González ;
- La poursuite des auteurs et des complices de sa détention arbitraire et des actes de torture qu'il a subis ;
- La réhabilitation de M. Chacon González et des réparations pour les graves préjudices qu'il a subis.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Copie à Son Excellence Rogelio Granguillhome Morfin Ambassadeur du Mexique à Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt, 94 B- 1050 Bruxelles Belgique

*A Son Excellence Rogelio Granguillhome Morfin  
Ambassadeur du Mexique à Bruxelles  
Avenue Franklin Roosevelt, 94  
B- 1050 Bruxelles  
Belgique  
e-mail : embamex@embamex.eu*

Excellence,

Sous le même pli je vous prie de bien vouloir trouver copie d'un appel adressé au Dr. Guillermo Ramos Pérez, Président du tribunal supérieur de Justice du Chiapas en raison d'un procès inique dont a été victime Yonny Ronay Chacon Gonzales.

Je vous prie de bien vouloir transmettre ma demande aux autorités compétentes de votre pays.

Veillez agréer, Excellence, mes salutations très distinguées.